

Depuis l'élection du nouveau maire, le village semblait plutôt calme, côté politique. Le calme après la tempête en somme. En mars dernier, Jean-Louis Fournier succédait à Jean-Louis Laduche, maire de 2001 à 2014. Mais depuis la semaine dernière, à la faveur d'une question d'urbanisme, les affaires politiques municipales s'animent de nouveau dans la cité azkaindar.

Dans un communiqué, le groupe d'opposition municipale "Altza Azkaine/Construire Ascain" s'est ému de la décision du maire d'apporter une modification au règlement du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. « L'actualité nous oblige à réagir face au projet de modifications du PLU, inapproprié pour la population d'Ascain » commence le communiqué.

Rencontré mardi, quartier Mendixka, Jean-Louis Laduche tient à préciser d'emblée que son co-listier et lui se sont donné pour ligne de conduite « de ne pas intervenir sur les sujets de seconde importance ». Et de fait, il s'agit là de leur première intervention depuis l'arrivée aux affaires de la nouvelle majorité. « Nous avons travaillé sur le PLU d'Ascain pendant sept ans, de 2007 à 2014 » explique l'ancien maire, « il a été voté en février 2014, et c'est assez rare, il a reçu des avis favorables de tous les corps d'Etat ».

Soufflignant que ce travail de sept ans a eu un coût pour la collectivité, Jean-Louis Laduche en vient au nœud du pro-

blème. « En octobre-novembre dernier, on nous a proposé des modifications à ce PLU, qui ont été présentées comme "petites". Le maire voulait augmenter les hauteurs de pignons et de gouttières dans certaines zones du PLU... autrement dit, qu'il voulait autoriser qu'on fasse un étage de plus ! Cela veut dire que des zones urbanisables qui étaient jusque-là autorisées en R+1 [un étage, NDLR] auraient la possibilité de passer en R+2. Pour nous, ce n'est plus d'une modification du PLU qu'il doit être question, mais de sa révision. On ne peut pas modifier le PLU à la simple demande des promoteurs, ce n'est pas un domaine dans lequel on peut se permettre de réagir au coup par coup ! »

Grand seigneur, l'ancien maire ne veut pas accabler le nouveau. « Il est encore jeune en politique. J'ai moi-même appris tout ça dans le détail en devenant maire, en me frottant aux problèmes. Un PLU, ce sont de nombreux compromis à faire, pour passer toutes les étapes. Nous venons juste de finir un PLU début 2014, on peut en faire une révision entre 2014 et 2017. Mais on n'est pas là pour faire plaisir aux promoteurs ! » Les deux élus d'opposition ont donc fait connaître leur position à tous les échelons concernés : maire, préfet, sous-préfet, direction départementale des territoires et de la mer, architecte des bâtiments de France. « Nous avons aussi informé les Azkaindar, et nous savons

que plus de 100 lettres ont été envoyées au commissaire-enquêteur ». Favorable ou défavorable, l'avis de ce dernier est d'ailleurs attendu pour le 7 décembre.

Aucun lien entre PLU et projets en cours ?

Cette "ronde", dont l'ancien maire assure n'être qu'un porte-voix, intervient alors que deux projets immobiliers sont sur le point de voir le jour à Ascain. L'un d'eux, dit "Parc Iturria", est mené par la société Sagec. Il prévoit 55 logements, dont 40 % de logement social, et se développera sur un terrain vendu par un particulier.

« La commune n'a donc rien à voir dans cette histoire, et cette opération n'a elle-même rien à voir avec notre demande de modification du règlement du PLU » rebondit Jean-Louis Fournier, rencontré mardi soir en mairie. « Le projet d'aménagement et de développement durable [PADD, NDLR] mis en place par la majorité précédente prévoyait environ 80 habitations supplémentaires par an à Ascain. Or le préfet nous demande à présent de construire 465 nouveaux logements sociaux d'ici à 2025. La première année 84, la deuxième 113, etc. Donc on voit bien que ces objectifs sont en totale inadéquation avec le PLU actuel. Notre volonté n'est pas de faire venir du monde à Ascain, mais nous sommes tenus par les obligations de l'Etat. Et pour y arriver, nous ne changeons pas le zonage des différentes parcelles,

mais nous souhaitons adapter le règlement de ce PLU aux nouvelles directives de l'Etat. C'est pourquoi nous demandons la possibilité de faire du R+2 dans certaines zones ».

Et le maire d'Ascain de revenir sur le distinguo à faire entre le PLU et le projet immobilier du "Parc Iturria". « D'entrée, une confusion s'est créée, qui n'a pas été provoquée innocemment. Il s'agit d'une confusion entre notre demande de modification du PLU – qui est valable pour l'ensemble du territoire azkaindar – et ce fameux projet du Parc Iturria ».

Selon le maire, la fronde vient surtout du voisinage des futurs logements, qui ne voit pas d'un bon œil l'arrivée de logements sociaux, et encore moins d'une éventuelle possibilité de R+2.

« Les gens pensent que c'est pour faire plaisir à la Sagec, mais ce n'est pas le cas. A l'heure où nous parlons, le projet du "Parc Iturria" ne peut se faire qu'avec du R+1. Si notre demande de modification est acceptée, il pourra en effet se faire à R+2, mais ce sera le cas aussi pour toutes les autres zones azkaindar concernées ». En attendant l'avis du commissaire-enquêteur et l'acceptation ou non de cette modification par les services de l'Etat, la Sagec ne s'embarrasse pas de ces menus détails dans sa communication. Les publicités parues dans le quotidien régional, ainsi que sur le site-internet de la société, font apparaître un bâtiment à... R+2. Une méthode que MM. Fournier et

Laduche, de concert cette fois-ci, trouvent pour le moins cavalière. Mais une méthode que la Sagec assume, par la voix de sa responsable de programme, Sandra Malliard. « Ce n'est chez nous ni une habitude, ni une erreur. Dans 99 % des cas, nous travaillons sur des PLU fermement établis. Quand nous avons eu connaissance de la demande de modification, nous avons décidé de communiquer de cette façon. Les conditions suspensives habituelles (recours sur permis, etc.) sont toujours possibles. Et puis mieux vaut que la surprise soit dans ce sens (de R+2 à R+1) que dans l'autre, pour la personne qui est intéressée ».

Avec l'article L123-13 du Code de l'urbanisme, l'affaire qui oppose Jean-Louis Laduche au maire Jean-Louis Fournier peut ce résumer en ces termes. Soit le nouveau règlement demandé par M. Fournier change les orientations définies par le PADD (établi par la municipalité Laduche), et il faut une révision du PLU. Soit ce n'est pas le cas, et une procédure de modification, plus légère et rapide, peut être actée d'ores et déjà par la commune. Les deux hypothèses n'ont certes pas les mêmes lourdeurs et durées, par ailleurs que l'Etat devrait aussi prendre en compte, quand il s'agit pour la commune d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés... par lui-même.

► **Pierre Lasterra**

pl.lasterra@lasemaineudujaysbasque.fr